



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 12 MARS 2020

Lieu : Salle des fêtes de LOUPIAC de La REOLE

COMPTE-RENDU A L'ATTENTION DES ELUS

L'an deux mille vingt (2020), le douze (12) mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Loupiac de La Réole, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 05 mars 2020

Date d'affichage de la convocation : 05 mars 2020

Nombre de conseillers : 60

En exercice : 60

Présents : 45

Votants : 51

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 0

* * *

45 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT, M. François GUILLON, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Pierre JAUSSEMERAND, M. Roger NETTE, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, M. Alain DOUX, M. Thierry BOS, M. Philippe MOUTIER, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Rebecca BECERRO-ALVAREZ, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, Mme Nicole ETIENNE, M. Stéphane DENOYELLE, M. Francis DUSSILLOLS, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTA.

* * *

6 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas) ; M. Eric DUCHAMPS (élu d'Auros), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Jean-Louis SAUMON ; M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Guy

DUBOUILH (Maire de Berthez) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès) titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET ; M. Luc DARCOS (élu de La Réole) titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole) ; Mme Aude DELPEYROU (élu de St Pierre d'Aurillac) titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Francis DUSSILLOLS (élu de St Pierre d'Aurillac).

* * *

1 titulaire absente excusée et non supplée : Mme Chantal PICON (Maire de Hure)

* * *

8 titulaires absents non excusés et non supplés : M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; Mme Martine BOUILLON (élue de La Réole) ; Mme Solange MENIVAL (élue de La Réole) ; M. Luc SONILHAC (élu de La Réole) ; Mme Laure JORDAN (élue de La Réole) ; Mme Patricia BROUSSE (élue de Monségur) ; M. Franck BOULIN (Maire de St Laurent du Plan) ; M. Christian MALANDIT SALLAUD (Maire de St Michel de Lapujade)

* * *

Information : 5 suppléants présents mais non votants : Jean-Michel MASCOTTO (Bourdelles) ; M. Gianello SCARABELLO (Hure), Mme Sylvie VERDOUX (Les Esseintes), M. Gérard GAY (Loupiac de La Réole), M. Robert ARMELLIN (Roquebrune) ;

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Michel LATRILLE, Maire de Loupiac de La Réole.

* * *

Rapporteur : M. Francis ZAGHET, Président.

Monsieur le président ouvre la séance à 20 heures 40.

Il demande à ce qu'une délibération soit rajoutée à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande pour un acompte de subvention à l'OMCL, acompte sur la subvention 2020

Vote à l'unanimité pour rajouter la délibération

Secrétaire de séance : M. LATRILLE

* * *

URBANISME

Point d'étape des travaux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Il est proposé aux élus de faire un point d'étape sur l'avancement des travaux du PLUi. Seront évoqués le projet de zonage et de règlement (versions de travail transmises en pièce jointe à la présente note de synthèse). Suite à la réunion du 10 mars associant le Comité de Pilotage et les personnes publiques associées, les observations formulées par les personnes publiques associées seront partagées avec les membres du conseil communautaire.

Cabinet NOEL / Pascal LAVERGNE

Dossier porté depuis 5 ans par les élus et les techniciens.

Différents points vont être abordés :

- Recherche de zones humides

- Présentation d'un calendrier prévisionnel

Aujourd'hui, prendre acte de tout ce qui a été fait depuis 5 ans (point d'étape)
Remerciement des équipes qui ont travaillé sur ce projet

Zonage, définition : espaces naturels sensibles / zones agricoles
Privilégier l'espace agricole en dehors des zones protégées / zones tampons

A l'intérieur de ces entités, définitions d'enveloppes urbaines :

- 15 constructions minimum

Schéma de cohérence territorial

Le document présenté lors du Conseil Communautaire est mis en annexe de ce compte rendu.

Objectif principal du PLUI : diminution de la consommation foncière, c'est un objectif vertueux demandé par les services de l'Etat.

Concertation des élus ; réunions sur règlement d'urbanisme

Règlement et zonage très abouti à ce jour

Zonage avancé avant d'aller investiguer les zones humides

Analyse par ECOSPHERE : potentialité de zones humides sur le zonage / 22 communes concernées :

12% de zones humides en zone 1AU

Questions : Mr FRAICHE : attend une réponse à sa demande faite lors du dernier conseil communautaire concernant les zones humides : est-il possible ou non de construire en zone humide ou de créer des extensions d'habitations déjà existantes ?

Question également sur la compensation : qui compense, comment et par quel moyen ? et de la responsabilité. Doit-on limiter les extensions ?

Mme NOEL : la position de l'Etat c'est éviter/réduire/compenser ; ne pas aller sur les zones humides
Marina GALMAN, responsable du service urbanisme indique que la prospection sur les zones humides n'a été réalisée que sur des zones à urbaniser (zones AU). L'Etat ne laissera pas urbaniser les zones humides donc la question de la compensation ne se pose même pas.

Quant aux zones humides définies par le syndicat EPIDROPT non utilisées par le cabinet

Ce n'est pas non plus un diagnostic complet du territoire sur les zones humides.

Le Président demande si cela sera expliqué dans le document final ; la réponse est oui.

Mr DUSILLOLS précise que l'investigation ne s'est faite que sur 21 communes. Il pose la question de savoir pourquoi ils ne sont pas allés sur certaines communes. Pour lui, il est important de mettre tout le monde sur le même pied d'égalité dans le document.

Mr LATRILLE parle aussi d'équité

Le Cabinet NOEL précise que seules 5 communes n'ont pas été investiguées car il n'y a que 29 communes qui sont concernées.

Des investigations supplémentaires vont être faites dans les semaines à venir

Mr LATRILLE rajoute que les zones anciennement en AU vont être enlevées et qu'il s'en inquiète.

Le cabinet NOEL précise que la même méthodologie a été appliquée pour tous ; avec une justification à chaque fois.

Mr SAUMON précise que le SCOT est le document qui pilote tous les documents du SUD GIRONDE, mais qu'il y a des interprétations différentes selon les communautés de communes.

Mr LAVERGNE répond qu'aucun PLUI n'est approuvé pour le moment et que les règles qui ont été imposées sur le territoire devront être appliquées de la même façon partout.

Mr CASTAGNET rajoute qu'il y aura une procédure d'évaluation, de suivi du SCOT avec une application équitable des règles dans le SUD GIRONDE.

Mr BRITTON demande comment cela se passe pour les CDC qui n'ont pas de PLUI. Mr LAVERGNE indique que le SCOT s'appliquera à la place des documents d'urbanisme existants sur ces communes.

Mr DUSILLOLS souhaite rajouter que dans les ZA, il y a un pourcentage d'imperméabilisation des sols important et donc une détérioration de la zone humide ; certaines exceptions sont déjà acceptées. Il est

difficile de trouver des parcelles de substitution. Cela va entraîner un éloignement de l'enveloppe urbaine, on va se retrouver en zone agricole.

Mr MONTO recadre la discussion en demandant quel est objet de la présentation de notre PLUI aujourd'hui. Le but est simplement de montrer l'avancement du dossier.

Mr LAVERGNE remarque qu'il y a pas mal d'inquiétudes à ce sujet et qu'il sera utile d'y revenir.

Mme NOEL explique que les zones humides ciblées sont dans les zones à urbaniser. Toutes celles pour lesquelles il y avait un doute ont été investiguées.

4 grands types de zone

- **Zones à urbaniser 1 AU** à vocation principale d'habitat

Orientations d'aménagement

Zones à urbaniser 2 AU ne sont pas ouvertes à l'urbanisation pour le moment. L'Etat est contre car il souhaite limiter l'extension urbaine.

Malgré cela, certains élus ont souhaité les intégrer dans le document

- **Zones d'équipements UE**
- **Zones à vocation industrielles, artisanales et commerciales**
- **Zones agricoles et naturelles**

Un élu s'inquiète de la limitation pour les agriculteurs, qui n'arrivent pas à obtenir de sièges d'exploitation car il y a trop de restrictions (ce sont des restrictions nationales et non des restrictions du PLUI).

OAP thématiques :

- OAP énergie : guide de bonnes pratiques / cartographie de secteurs potentiels d'implantation de projets photovoltaïques
- OAP Commerce

Capacités théoriques des zones constructibles à vocation d'habitat :

Objectif maxi : 124 logements par an distribués selon les potentialités des communes.

Potentiel de changement de destination des bâtiments

Importance de la qualité architecturale des bâtiments

Problématique des gens du voyage : levier des terrains familiaux

Calendrier :

- Arrêt du PLUI entre mai et juin
- Phase de délibération des communes en suivant : 60 jours
- Si toutes ok : consultation des PPA ; sinon, CDC arrêtera le document sans l'unanimité des communes
- Enquête publique
- Approbation début 2021
- Exécutoire 1^{er} trimestre 2021

Mr LAVERGNE remercie les 2 présidents qui lui ont confié la mission de l'urbanisme. Remerciement du BE et du directeur d'avoir donné les moyens aux services d'avancer.

Le Président remercie les intervenants, ainsi que les élus pour leur participation à l'élaboration de ce document.

Le Président fait approuver le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2020 : il y a une faute sur le nom de Mr DUBOUILH pas DUBREUIL / Approuvé à l'unanimité

Pouvoirs :

- Philippe CAMON-GOLYA (Auros) donne pouvoir à André-Marc BARNETT (Aillas)
- Eric DUCHAMPS (Délégué Auros) donne pouvoir à Jean-Louis SAUMON (Brouqueyran)
- Yannick DUFFAU (Brannens) donne pouvoir à Guy DUBOUILH (Berthez)
- François QUIRIN (Floudès) donne pouvoir à Francis ZAGHET (Pondaurat)
- Luc DARCOS (La Réole) donne pouvoir à Mario COVOLAN (La Réole)
- Aude DELPEYROUX (St Pierre d'Aurillac) donne pouvoir à Francis DUSILLOLS (St Pierre d'Aurillac)

* * *

CULTURE

Délibération complémentaire pour l'attribution d'un acompte de subvention à l'OMCL :
Avis de la commission culture subvention de 17 000 euros pour 2020.
Proposition de verser 10 000 euros

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

HABITAT

Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU de la ville de La Réole : Considérant l'avis favorable du comité technique et l'agrément ANAH, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer des subventions dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) pour deux dossiers de propriétaires bailleurs.

	Nom	Adresse logement	Description succincte	Catégorie logement / Social?	Superficie (m²)	Subvention 7,5% (montant maximum 6000€)	Prime vacance	Prime local poubelle	TOTAL Subvention CDC
Propriétaire Bailleur	LESPOUX Yohan	28 rue André Benac	Réhabilitation totale de l'immeuble avec production de 4 logements	T2 / LCS	64,45	5 081 €	1 000 €	1 000 €	7 081 €
				T3 / LCS	78,45	6 000 €			6 000 €
				T3 / LCS	78,45	6 000 €			6 000 €
				T3 / LCS	78,45	6 000 €			6 000 €
Propriétaire Bailleur	SCI les Tilleuls	76 rue Armand Caduc	Réhabilitation totale d'une maison d'habitation sur 3 niveaux	T4/LCS	89,43	6 000 €	1 000 €		7 000 €
TOTAL									32 081 €

Différentes délibérations concernant cette opération en 2016, 2017 et 2018.

32 081 € au total à délibérer aujourd'hui

Aide totale en 6 ans 297 000 € ; 49 500 € tous les ans

Après la subvention de ce soir, il y aura eu 180 000 € environ de verser depuis le début de l'opération (62% environ)

Il reste 117 000 € à verser sur 3 ans

Mr MARTY remercie la communauté de communes pour les subventions qui ont bénéficié à 83 logements

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le dispositif ACP (Action Collective de Proximité) est un programme d'aides sur 3 ans 2020-2022 cofinancé par la Région et les 4 Communautés de communes (Réolais, Bazadais Langonnais et Convergence Garonne) du Pôle territorial Sud Gironde.

Ce programme a pour but de soutenir l'ancrage des entreprises dans le territoire et notamment les centres bourg. Il est composé de 5 axes reprenant ainsi le projet économique du territoire :

1. Favoriser la transmission reprise
2. Contribuer au développement de l'emploi en Sud Gironde
3. Valoriser l'économie locale
4. S'insérer dans la filière de la silver économie
5. Innover en faveur de l'écologie et /ou du numérique

Il vise ainsi les TPE commerciales, artisanales, et de services sur l'ensemble du territoire communautaire qui sont à la fois dans une démarche de développement ou de transmission reprise et qui concourent à la réussite du projet de territoire.

Sur le volet opérationnel, il est proposé :

- des aides à l'investissement afin de maintenir et améliorer l'outil de travail. Le champ d'intervention est relativement large : modernisation de l'outil de production, amélioration de l'aspect visuel du local, rénovation de vitrine, mise aux normes accessibilité, ...

L'objectif est de soutenir 1.800.000€ d'investissement sur le territoire du Sud Gironde. La subvention maximum est de 20% de l'assiette éligible HT, soit 8.000€. Afin de garantir un effet levier suffisamment important un plancher de dépenses a été fixé à 6.000€HT.

- des aides au conseil pour apporter une aide technique au chef d'entreprise et l'aider à optimiser et concrétiser son projet. Cette aide conseil réalisée par un prestataire de service contiendra une analyse de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels de son positionnement stratégique et une analyse financière. In fine, il permettra au Comité de Pilotage de décider l'opportunité de poursuivre la démarche d'une demande de subvention.

L'objectif est de réaliser 90 bilans conseil. La subvention est de 80% du montant de HT (cout unitaire 600€ HT) soit 480€ HT.

- des actions collectives dont le but est de développer et dynamiser le réseau commercial et artisanal du Sud Gironde. Il est ainsi prévu d'accompagner les projets d'associations ou clubs d'entreprise, mais également de créer des événements dédiés à la formation et l'emploi.

Il est rappelé que l'ensemble de ces aides seront complémentaires à celles déjà proposées par la Région.

La maquette financière du programme (joint annexe), étalé sur 3 ans est évaluée à 1.987.000€ et est financé à 13% par la Région, 1.01% par le Leader Sud Gironde, 2% par le Syndicat Sud Gironde, 10% Par les Communauté de Communes, 1 % par les clubs d'entreprise et 73% par les entreprises elles-mêmes.

Le cout pour la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde serait de 41 325.86€, soit 13 775.28€ par an.

Piloté par la Région, l'animation du programme a été confiée au syndicat mixte Sud Gironde en partenariat étroit avec les développeurs économiques locaux.

Mr CASTAGNET indique que c'est une demande du pôle territorial et de la Région qui demande une délibération de chaque CDC sur ACP qui fait suite aux OCM. L'Etat s'est retiré de cette opération, il n'y a plus de fonds FISAC

Aide au développement

Aide au conseil

Il peut y avoir des subventions pour les actions collectives

Coût sur 3 ans : 13 000 € par an

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

- Approbation du compte de gestion (CG) 2019 – Budget annexe Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations (GEMAPI) : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2019 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole). Ce projet de CG est fourni en annexe de la présente (par envoi dématérialisé) ; il est conforme au projet de CA 2019 du même budget considéré.

Le président précise qu'il y a une différence entre le CG et le CA 2019 GEMAPI

Les écritures de dissolution des ASA, au 31/12/2018, ont été reprises dans la comptabilité de la CDC mais n'avaient pas été faites au Trésor Public. Elles ont donc été régularisées début mars dans leurs services. Ils ont noté une différence de 3 448.76 €. Cette différence n'a pas pu être régularisée en 2019 ; l'affectation des résultats se basera sur le compte de gestion et non sur le compte administratif.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

- Vote du Compte administratif (CA) 2019 – Budget annexe Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations (GEMAPI) : Il s'agit de voter le compte administratif 2019 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi (par envoi dématérialisé) avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2019 (tableau synthétique + présentation de type Powerpoint).

Résultats 2019 budget annexe GEMAPI	
Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	217 103,56 €
Recettes de fonctionnement	234 645,98 €
Résultat de l'exercice	17 542,42 €
Résultat antérieur reporté 2018 (002)	154 620,27 €
Résultats section de fonctionnement	172 162,69 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	4 706,75 €
Recettes d'investissement	10 802,33 €
Solde	6 095,58 €
Solde d'exécution reporté 2018 (001)	17 405,29 €
Résultats section d'investissement	23 500,87 €
Résultat global de clôture sans RAR	195 663,56 €
RAR Dépenses	18 201,60 €
RAR Recettes	
Solde des restes à réaliser 2019 sur 2020	-18 201,60 €
Résultat global de clôture avec RAR	177 461,96 €

Taxe GEMAPI

Dépenses entretien et réparations

Financement des syndicats à qui on a laissé la GEMA

Résultat de fonctionnement 17 542,42 €

Résultat d'investissement 6 095,58 €

Voté sous l'autorité d'Alain BREUILLE, doyen de l'Assemblée

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

- Approbation du compte de gestion (CG) 2019 - Budget principal : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2019 du budget considéré, CG fourni par notre Trésorière (Mme FUMARD, Trésorerie de La Réole). Ce projet de CG est fourni en annexe de la présente (par envoi dématérialisé) ; il est conforme au projet de CA 2019 du même budget considéré.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

- Vote du Compte administratif (CA) 2019 – Budget principal : Il s'agit de voter le compte administratif 2019 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi (par envoi dématérialisé) avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2019 (tableau synthétique + présentation de type Powerpoint).

Résultats 2019 budget principal

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	8 409 011,99 €
Recettes de fonctionnement	8 791 616,76 €
Résultat de l'exercice	382 604,77 €
Résultat antérieur reporté 2018 (002)	2 000 298,73 €
Résultats section de fonctionnement	2 382 903,50 €
Investissement	
Dépenses d'investissement	1 164 951,47 €
Recettes d'investissement	1 239 215,01 €
Solde	74 263,54 €
Solde d'exécution reporté 2018 (001)	-206 733,63 €
Résultats section d'investissement	-132 470,09 €
Résultat global de clôture sans RAR	2 250 433,41 €
RAR Dépenses	631 485,00 €
RAR Recettes	191 153,00 €
Solde des restes à réaliser 2019 sur 2020	-440 332,00 €
Résultat global de clôture avec RAR	1 810 101,41 €

Résultat de 382 605 €

Attention cela comprend : virement d'un excédent du BA ECOPOLE

Excédent cumulé de fonctionnement 2 382 903 €

Mouvement important de personnel sur l'année 2019 – surtout des cadres

Divers investissements au cours de l'année, plus les fonds de concours, subventions OPAH

Déficit d'investissement : 132 470,09 €

RAR 2019 à soustraire du résultat final

Résultat de clôture 2019 : 1 810 101,41 €

Pas d'emprunt souscrit sur le budget principal en 2019.

Pas de questions

Voté sous l'autorité d'Alain BREUILLE, doyen de l'Assemblée

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat 2019 au Budget 2020 – Budget principal : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2019) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2020 considéré (vote prévu le jeudi 30 avril 2020).

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2019		382 604,77
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018		2 000 298,73
Résultat comptable cumulé - Excédent		2 382 903,50
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019		74 263,54
Résultat reporté de l'exercice antérieur 2018		-206 733,63
Résultat comptable cumulé - Déficit		-132 470,09
TOTAL GENERAL		2 250 433,41
Restes à réaliser		
Dépenses d'investissement engagés non mandatées en 2019		631 485,00
Recettes d'investissement engagées non titrées en 2019		191 153,00
Solde négatif des restes à réaliser		-440 332,00
Besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement		
Affectation à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		572 802,09
Excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du BP 2020		1 810 101,41
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du BP 2020		-132 470,09
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		
Section de fonctionnement-Recettes-Excédent reporté (compte R002)		1 810 101,41
Section d'investissement-Dépenses-Déficit reporté (compte D001)		-132 470,09
Affectation à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		572 802,09
Report en dépenses d'investissement		631 485,00
Report en recettes d'investissement		191 153,00

ADOPTION A L'UNANIMITE

Pas d'interventions ni de demandes de compléments d'information

* * *

QUESTIONS DIVERSES

- Mr MONTTO parle de l'avancement des travaux pour le déploiement de la fibre optique. Il demande aux communes d'envoyer les DICT aux services techniques de la CDC
Le déploiement se fait soit en souterrain soit en aérien : attention à l'élagage !! Il précise qu'il y a un souci de suivi

Mr MERCIER explique que lors des travaux, la commune n'est pas prévenue par les entreprises qui interviennent. Mr SAUMON précise qu'il faut se rapprocher de GIRONDE NUMERIQUE, l'interlocuteur principal sur ce dossier.

- Mr GAUTHIER demande si certaines communes ont du gel hydroalcoolique pour les élections de dimanche

- Mr SAUMON a posé sur les tables les flyers et affiches pour la manifestation à MORIZES

- Le Président demande de ne pas oublier les signatures des CA 2019

Il parle des mesures pour COVID 19 : fermeture des crèches, écoles, services... qui vont être effectives à compter de lundi prochain. La CDC va prendre des mesures assez radicales.

Bilan du président depuis 14 janvier 2016 :

Beaucoup de travail accompli depuis le regroupement en 2014.

Inscription des investissements lourds qui ont tous été réalisés :

- 2 médiathèques

- 1 pôle sportif
- Gros travaux au niveau des bâtiments et de la voirie
- Aire de covoiturage

Développement des services

- Petite enfance et enfance jeunesse
- ASP
- Soutiens accordés aux communes : fonds de concours
- Engagement auprès des associations
- Soutien au monde économique, aide aux entreprises ; développement des zones d'activité

Création de nouveaux services

- Service urbanisme créé en 2015 ; service aux communes d'instruction du droit des sols
- Mise en place un service de ressources humaines
- Service communication qui s'est développé à partir de 2019 avec la mise en place d'une vice-présidence
- GEMAPI
- Organisation du Transport à la demande (TAD)

Accueil de 5 nouvelles communes en 2017.

Maîtrise importante de l'endettement et pression fiscale modérée sur la CDC
Gros travail dont il faut être fier.

Remerciement du personnel, en particulier les cadres et chefs de service qui font preuve de professionnalisme. Attention particulière pour le DGS avec qui la communication passe toujours bien ; belle implication et sérieux du DGS.

Hommage aux élus, délégués communautaires, très participatifs ; débats constructifs
Pensée amicale pour tous ceux qui ne seront plus maires et délégués communautaires au 09 avril.
Vifs remerciements aux VP ainsi qu'à Mr LAVERGNE.
Le président se félicite des relations acquises avec ses VP

Attention particulière à Mr CASTAGNET, ancien président de la CDC, compagnon de longue date.

Mr CASTAGNET retrace son parcours politique au sein de la CDC.

Remerciement au président d'avoir pensé à ce moment convivial de fin de mandat.

Aventure de l'intercommunalité pendant 31 ans

Accompagnement de cette dynamique de groupe

1989 : syndicat de prestation

Puis petit à petit, intercommunalité de services : centres de loisirs, crèches, école de musique, réseau de lecture publique

Politique de soutien à la vie associative sportive : piscine, gymnases...

Progrès au service de la population faits par la communauté de communes

Quelques moments de tension avec la modification des périmètres par l'Etat, mais nouvel élan positif qui en a suivi : zones d'activité, effort en matière d'offre culturelle.

Regret : partition du canton de Monségur

Remerciements : assurer aux agents la reconnaissance des élus. Beau métier de la fonction publique territoriale

Remerciements des élus. Courage, lucidité et solidarité pour ceux qui seront renouvelés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50.

Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET

**Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde**



Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde